

# Le Financement de l'Etat Islamique

Année 2015



# Le Financement de l'Etat Islamique en 2015

*Mai 2016*

## Synthèse

- Le **modèle économique de l'Etat islamique (EI)**, inédit pour une organisation terroriste, s'appuie sur une **assise territoriale** qui lui confère **autosuffisance financière** et **ressources diversifiées**.
- En dépit de la **perte de territoire** de l'EI en 2015 et donc de son accès aux ressources, **l'action de la coalition internationale n'a pas, en 2015, permis de réduire de manière significative ses sources de financement** et sa capacité à effectuer des transactions.
- En effet, du fait de son **économie diversifiée** et de sa **capacité d'adaptation**, l'EI a maintenu en 2015 un **niveau de revenus élevé** :
  - En limitant la baisse des revenus tirés des ressources naturelles,
  - En augmentant d'autres revenus – généralisation de l'extorsion –, tout en réduisant les dépenses publiques, utilisant ainsi la population sous son contrôle comme variable d'ajustement.
- Parallèlement, l'EI tente de se **développer vers de nouveaux territoires** afin **d'étendre son assise** et **d'élargir son périmètre de ressources**.
- **Les sanctions adoptées par l'ONU**, notamment pour lutter contre les moyens de financement l'EI, **sont peu adaptées et ont un effet limité** : le modèle économique de l'EI diffère fondamentalement de celui d'al-Qaïda sur lesquelles elles sont calquées.
- Néanmoins, la combinaison des **frappes aériennes** de la coalition et des Russes, des **revers militaires** subis et de la **fuite des populations** a commencé à **mettre en difficulté la viabilité du modèle économique de l'EI** dès juin 2015. Ces difficultés sont fortement accentuées à partir du mois d'octobre avec **l'intensification des frappes**, en particulier contre les infrastructures pétrolières, **laissant présager une contraction significative des revenus du groupe pour 2016**.

*Les estimations et analyses du CAT figurant dans le présent document s'appuient sur des sources locales, des documents internes à l'EI, des informations et rapports gouvernementaux et internationaux.*

*Le premier rapport sur le financement de l'Etat Islamique a été publié par Thomson Reuters en Octobre 2014 ("Islamic State: the economy-based terrorist funding" de Jean-Charles Brisard et Damien Martinez) <http://cat-int.org/index.php/2014/10/31/islamic-state-the-economy-based-terrorist-funding/>*

*La présente étude a été coordonnée par Jean-Charles Brisard et Damien Martinez et réalisée par Laurence Bindner (CAT) et Gabriel Poirot (CAT)*

## Table des matières

I.	Introduction.....	4
II.	Stratégie de financement et organisation.....	5
1.	Stratégie de financement.....	5
2.	Organisation.....	7
III.	Les ressources.....	9
1.	Les ressources naturelles.....	9
a)	Le pétrole.....	9
b)	Le gaz naturel.....	11
c)	Les phosphates.....	12
d)	Le ciment.....	13
e)	L'agriculture.....	14
2.	Les revenus d'origine criminelle.....	15
a)	L'extorsion de la population.....	15
b)	Kidnappings et rançons.....	18
c)	Le trafic d'antiquités.....	19
3.	Les donations.....	20
4.	Graphique de synthèse des revenus de l'EI.....	21
IV.	Les dépenses.....	21
V.	Le système financier et commercial.....	23
VI.	L'action internationale.....	25
1.	Les opérations de la coalition.....	25
2.	L'action de l'ONU.....	26
VII.	Les ambitions libyennes.....	27
VIII.	Conclusion : la viabilité du modèle compromise à moyen-long terme.....	30

## I. Introduction

L'Etat islamique (EI), également appelé Etat islamique en Irak et au Levant (EIL) ou Daech<sup>1</sup>, anciennement connu comme l'Etat islamique en Irak (EII) et al-Qaïda en Irak (AQI), est une organisation terroriste islamiste, créée en 2003, en Irak, par Abou Moussab al-Zarkawi<sup>2</sup>. D'idéologie salafiste djihadiste, l'EI a proclamé le 29 juin 2014 l'instauration d'un califat sur les territoires qu'il contrôle.

**L'EI s'est rapidement imposé comme l'un des groupes les plus puissants de l'histoire du terrorisme moderne.** Il contrôle actuellement un territoire de plus de 70 000 km<sup>2</sup>, peuplé d'environ 8 millions d'habitants, comprenant des parties parfois conséquentes des gouvernorats syriens d'Alep, Raqqa, Deir ez-Zor, Homs, Hassaké, Damas, et des provinces irakiennes de Salah ad-Din, al-Anbar et Ninive.

**L'EI exerce son autorité sur un large éventail d'activités industrielles et commerciales, de ressources naturelles et de matières premières,** du pétrole aux denrées agricoles en passant par les minerais<sup>3</sup>. **Si l'exploitation de ces réserves naturelles constitue l'une de ses principales sources de financement, la majeure partie de ses fonds provient actuellement des multiples extorsions** exercées auprès des populations sous son contrôle, essentiellement les taxes, confiscations et redevances. Ces ressources financent les actions militaires, l'administration du territoire, ainsi que l'expansion du groupe à l'étranger, notamment en Libye.

**L'assise territoriale octroie ainsi à l'EI un système économique autosuffisant et diversifié.** Sa capacité à sécuriser ses ressources internes, sans dépendre de fonds extérieurs, explique la puissance financière du groupe et constitue un **défi politique inédit en termes de lutte contre le financement du terrorisme.**

Les revers militaires subis par l'EI ont occasionné une perte d'environ 25% de son territoire depuis janvier 2015<sup>4</sup>, ce qui réduit, mécaniquement son accès aux ressources. De plus, la coalition a frappé les infrastructures de production et de transport, et le Conseil de Sécurité de l'ONU a adopté plusieurs résolutions visant à affaiblir le groupe. Néanmoins, durant l'année 2015, **ni les revenus de l'EI, ni sa capacité à effectuer des transactions n'ont été réduits de manière significative.** La **structure administrative** de l'EI, parfois bureaucratique, s'est montrée suffisamment **souple et diversifiée** pour s'adapter à la diminution de certaines ressources. De plus, l'EI a su **compenser la perte de revenus provenant des ressources naturelles** par une **hausse des recettes d'origine criminelle.**

---

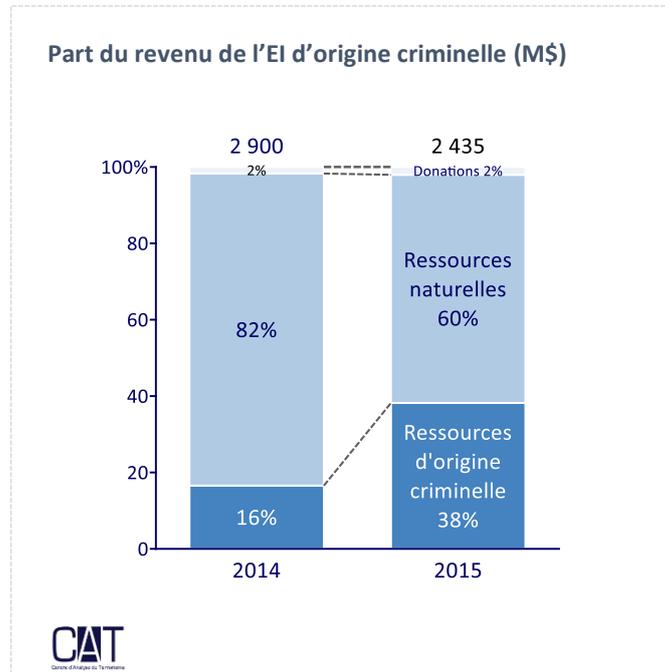
<sup>1</sup> Acronyme de *ad-Dawla al-Islāmiyya fi-l-irāqwa-š-šām*, littéralement « Etat islamique en Irak et dans le Cham ».

<sup>2</sup> Il était alors appelé *Jama'at al-Tawhid-wal-Jihad*, du nom d'un groupe formé par al-Zarkawi en 2000 à Hérat, en Afghanistan.

<sup>3</sup> La région de Palmyre, sous contrôle de l'EI entre mai 2015 et mars 2016, constitue à ce titre la première réserve de phosphates du pays.

<sup>4</sup> La zone sous contrôle de l'EI représente 73 440 km<sup>2</sup>, avec une zone d'influence bien supérieure, d'après C. Strack, « Islamic State loses 22 per cent of territory », *IHS Jane's 360*, 15 mars 2016.

**Ces revenus ne pourront néanmoins pas être maintenus en 2016** : l'accumulation des revers militaires depuis l'automne 2015, et la perte territoriale qu'ils occasionnent privent l'EI de ses sources de financements.



La valeur théorique des actifs sous le contrôle de l'Etat islamique (réserves de pétrole, réserves gazières, minerais, actifs monétaires), était estimée à **2260 Md\$ fin 2015**, en hausse de 11% par rapport à fin 2014.

## II. Stratégie de financement et organisation

### 1. Stratégie de financement

La stratégie de financement de l'EI repose sur le contrôle territorial, dont découle **autosuffisance financière et ressources diversifiées**. Son modèle économique diffère à cet égard fondamentalement de celui d'al-Qaïda (absence de territoire contrôlé et forte dépendance aux dons en provenance de particuliers ou d'institutions du Golfe).

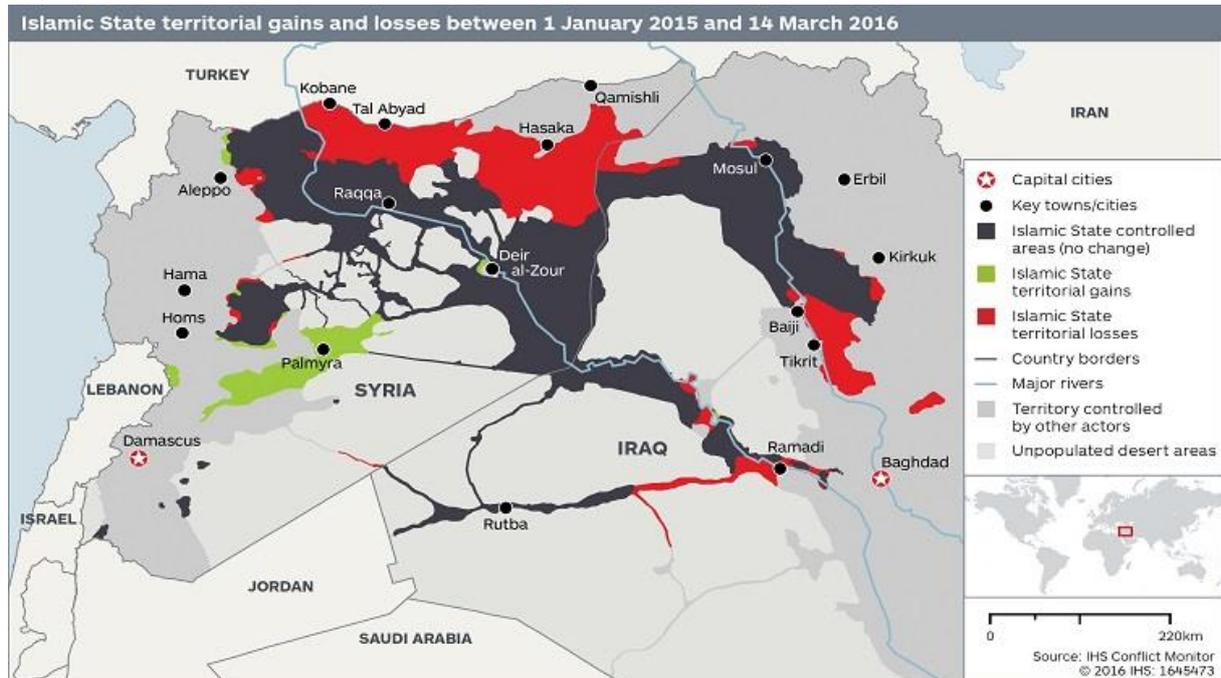
#### *Le contrôle territorial*

La stratégie de financement de l'EI s'appuie sur la **conquête de territoires** afin d'en **contrôler et d'en exploiter les ressources** qui alimenteront l'effort de guerre et l'administration des populations. Dans un document interne, l'EI la décrivait en ces termes : « Les richesses de la terre sont la composante et la source de financement principale pour les opérations internes et externes, et l'existence de ressources financières stables, dont la valeur ne fluctue pas est très précieuse »<sup>5</sup>. Si les revers militaires ont fait reculer le territoire de l'EI de 25% entre janvier

<sup>5</sup> Abou Abdullah al-Masri, « Islamic State Caliphate on the prophetic methodology », *Document interne à l'Etat islamique*, 2013-2014.

2015 et mars 2016 (recul qui se confirme avec la perte de Palmyre), essentiellement au nord de la Syrie et à l'est de Tikrit, l'EI contrôle encore un territoire d'environ 70 000km<sup>2</sup>, réparti entre des zones désertiques et des régions riches en ressources naturelles (Deir Ez-Zor, Ninive...).

Les gains et pertes de territoires de l'EI entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et mars 2016



*L'autosuffisance financière et les ressources diversifiées*

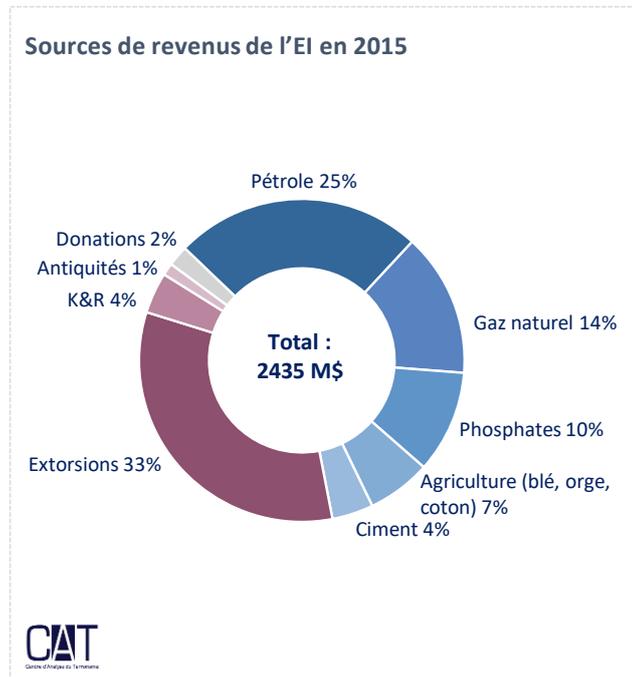
Ce sont les **possessions territoriales qui expliquent l'autosuffisance financière de l'EI**, en ébauche dès le milieu des années 2000. Le gouvernement américain estime en effet depuis 2005 que l'organisation AQI, prédécesseur de l'EI, était déjà largement autosuffisante<sup>6</sup>.

Dès cette époque, les donations extérieures représentaient moins de 5% du budget de fonctionnement du groupe, comme illustré par des documents comptables internes à l'organisation<sup>7</sup>. **Cette indépendance, recherchée par la suite par l'EI, permet d'échapper aux mesures de lutttes contre le financement du terrorisme et de conserver une autonomie politique, économique et religieuse.**

Les revenus issus de l'exploitation des matières premières, minerais et terres arables de ces territoires, ainsi que le système d'extorsions des populations procurent à l'EI son autosuffisance financière.

<sup>6</sup> J. F. Burns et K. Semple, « U.S. Finds Iraq Insurgency Has Funds to Sustain Itself », *The New York Times*, 26 novembre 2006.

<sup>7</sup> B. Bahney, H. J. Shatz, C. Ganier, R. McPherson et B. Sude, « An Economic Analysis of the Financial Records of al-Qa'ida in Iraq », *RAND Corporation, National Defense Research Institute*, 2010.

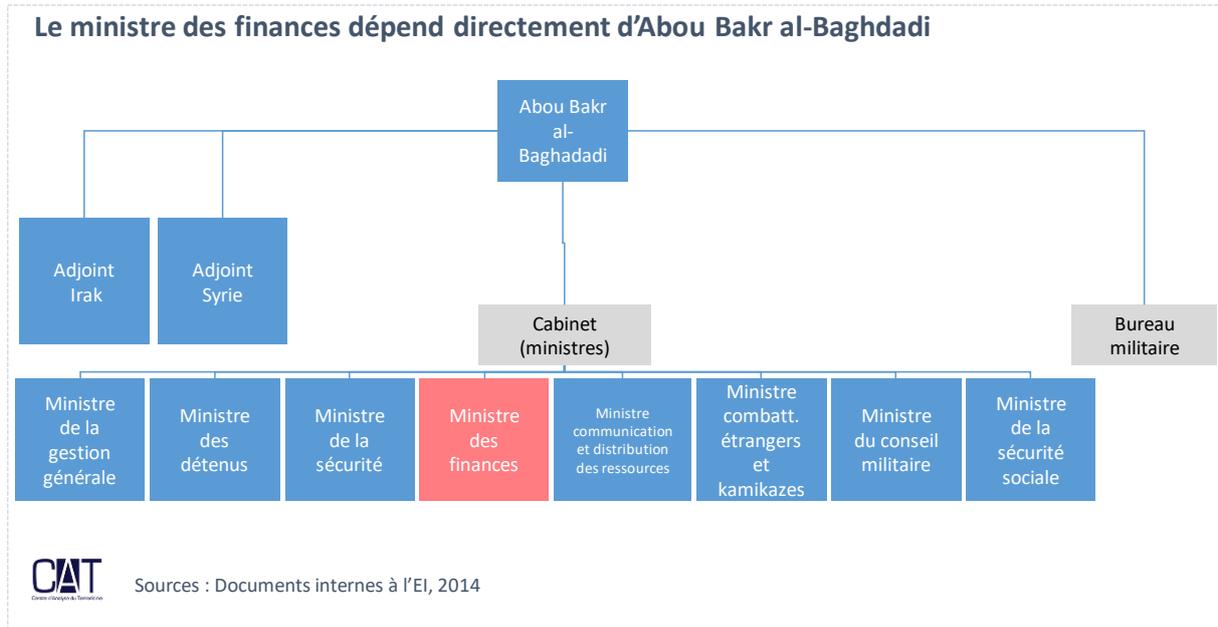


Comme illustré par le graphique ci-dessus, l'EI est parvenu à bâtir un **modèle économique aux sources de revenus diversifiées**. Ainsi, en 2015, la **diminution des revenus pétroliers** a-t-elle été en grande partie **compensée par la hausse des extorsions**.

## 2. Organisation

L'EI est structurellement similaire aux organisations qui l'ont précédé. Le groupe a établi un **comité financier comprenant un « ministre des finances »** supervisant les affaires financières et exerçant une autorité sur des conseils des finances locaux rendant des comptes aux gouvernements des provinces de l'organisation. Ce ministre des finances est placé **au même niveau que les autres membres du « cabinet »** de huit ministres fonctionnels, directement sous la direction d'Abou Bakr al-Baghadi, le chef politique et religieux de l'EI. Le rôle du ministre des finances est principalement d'assurer la perception des taxes.

Organigramme de l'EI (2014)



L'administration des richesses dans les territoires sous le contrôle de l'EI s'appuie sur quelques principes<sup>8</sup> illustrant une stratégie économique et politique reposant sur le **maintien des personnels techniques et d'encadrement** dans tous les secteurs productifs et administratifs, en leur adjoignant une **hiérarchie affiliée au groupe**.

L'EI a mis en place une **organisation bureaucratique et administrative**, présente à chaque étape, qui s'appuie sur une **stratégie financière prédéfinie**.

<sup>8</sup>al-Masri, *op. cit.*

### III. Les ressources

L'EI exploite l'ensemble des ressources naturelles à sa disposition, en particulier **les hydrocarbures, les minerais et les ressources agricoles.**

#### 1. Les ressources naturelles

##### a) Le pétrole

Dès l'émergence du groupe, le pétrole a été identifié comme un **élément crucial de son développement. L'EI contrôle actuellement de nombreux champs pétroliers en Syrie et en Irak.** En 2015, l'organisation en comptait une quinzaine en Syrie, essentiellement dans la région de Deir ez-Zor, Raqqa et Hassaké, et une dizaine en Irak. Les revers militaires récents portent ces chiffres à la baisse, avec notamment la perte pour l'EI de trois champs dans le gouvernorat d'Hassaké, un dans le gouvernorat de Raqqa et trois en Irak.

##### *Production et revenu*

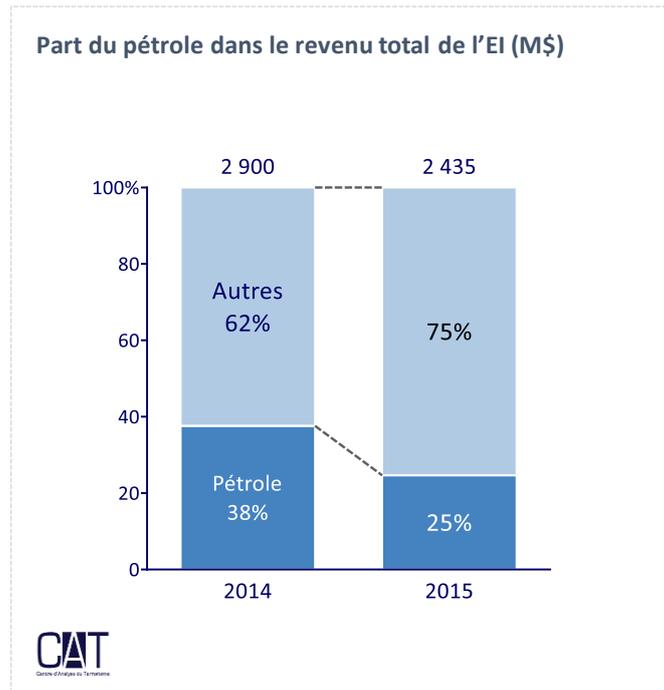
Pour l'année 2015, la **production globale est estimée à environ 40 000 bpj<sup>9</sup>** (à titre de comparaison, la production journalière syrienne entre 2008 et 2010 s'élevait à 400 000 barils). D'après des sources locales convergentes, les transactions s'effectuent à un prix variant entre 15 et 45\$ le baril, en fonction, notamment, de la qualité du pétrole<sup>10</sup>. Les plus gros champs pétroliers de Syrie (al-Tanak et al-Omar) se situent à un niveau de transactions élevé, entre 40 et 45\$ le baril, prix peu impactés par la fluctuation du cours mondial, du fait du monopole de vente exercé sur un marché captif dans les zones de guerre du nord et de l'est de la Syrie.

**Les revenus pétroliers de l'EI sont estimés pour l'année 2015 à environ 600 M\$, contre plus d'1Md\$ estimés fin 2014.**

---

<sup>9</sup> Barils par jour

<sup>10</sup> Variant selon sa densité exprimée en degrés API (American Petroleum Institute)



La **chute des revenus pétroliers** s'explique essentiellement par les **frappes aériennes** de la coalition et des Russes, et la **désorganisation qu'elles engendrent au niveau de la vente et de l'acheminement<sup>11</sup> du pétrole**.

En effet, les frappes ont tout d'abord visé les infrastructures de raffinage, de stockage et de transport, et plus récemment, de manière plus systématique, les moyens d'extraction<sup>12</sup>. En décembre 2015, la production du champ d'al-Omar et d'al-Tanak aurait ainsi chuté de 30%, une perte substantielle pour l'EI. Dans l'hypothèse où cette diminution se maintient, elle représenterait un manque à gagner d'environ 100 M\$ pour l'EI en 2016.

A ces effets vient s'ajouter un frein technologique double qui accentuera vraisemblablement ce manque à gagner : d'une part, **l'incapacité de l'EI à renouveler des installations vieillissantes et à recruter du personnel qualifié**, et, d'autre part, **l'épuisement des puits de pétrole syriens**, rendant le processus d'extraction plus complexe.

### *Où et comment se vend le pétrole ?*

Les **circuits courts** étant privilégiés, **le marché local constitue le premier débouché commercial du pétrole**. **L'EI peut y maintenir des prix élevés**, malgré la chute du cours, en raison de deux facteurs. D'une part, d'après des documents saisis par l'armée américaine en mai 2015<sup>13</sup>, l'EI s'est aligné sur les prix du **marché parallèle** des commerçants locaux revendant le pétrole aux **enchères**. D'autre part, le groupe jouit d'une **situation de monopole**,

<sup>11</sup>E.g. la destruction de 116 camions en une frappe par la coalition, en novembre 2015.

<sup>12</sup> Au 1<sup>er</sup> avril 2016 l'opération Tidal Wave II, visant spécifiquement les moyens de raffinage, de stockage, de transport et les infrastructures d'extraction du pétrole, a permis la destruction de 247 cibles, Colonel S. Warren, « Department of Defense Press Briefing by Colonel Warren via Teleconference from Baghdad, Iraq », *U.S. Department of Defense*, 1<sup>er</sup> avril 2016.

<sup>13</sup> B. Faucon et M. Coker, « The Rise and Deadly Fall of Islamic State's Oil Tycoon », *Wall Street Journal*, avril 2016

notamment dans les zones contrôlées par les rebelles au nord de la Syrie, celles de l'est dominées par les milices kurdes syriennes, et au sein même de son territoire. De plus, **l'EI a également poursuivi son commerce avec le régime syrien**<sup>14</sup>, notamment par l'intermédiaire d'hommes d'affaires proches du régime<sup>15</sup>. Il existe donc une **interdépendance** : les uns, sur les marchés captifs des zones de guerre, sont contraints d'acheter le pétrole de l'EI, lui-même forcé de vendre à ses propres ennemis.

Les importantes raffineries ayant été abandonnées par l'EI dès les premières frappes aériennes et les bombardements contre les tankers s'étant intensifiés, **l'organisation vend l'essentiel de son brut à des commerçants indépendants** sur les champs de pétrole mêmes afin de ne pas en assumer le risque d'acheminement. Ces commerçants ont deux options. Ils peuvent soit **écouler le brut localement**, où le raffinage est artisanal, soit le **vendre à des intermédiaires** qui l'acheminent souvent par contrebande, hors du territoire sous contrôle de l'EI.

Le brut est également **exporté pour partie par contrebande dans les territoires ou pays limitrophes** aux frontières poreuses (Turquie, Jordanie, régime syrien), moins par l'EI lui-même, qui se focalise sur les profits dès l'extraction, que par des commerçants syriens ou irakiens. Les réseaux de contrebande actuels préexistaient au groupe. Ils se composent souvent de clans ou de tribus résidant de part et d'autre de la frontière, qui font passer le pétrole de manière non conventionnelle. Côté syrien, l'essentiel de la contrebande passe dans le nord-ouest, sous le contrôle de l'opposition. Côté irakien, l'acheminement vers le Kurdistan étant bloqué, la plus grande partie du pétrole traverse actuellement la région d'al-Anbar pour finalement aboutir en Jordanie<sup>16</sup>. Cette contrebande a été récemment freinée, moins par un contrôle plus strict aux frontières, que par la chute des prix du brut à l'international qui rend cet acheminement moins rentable. Au-delà de sa seule valeur économique, l'EI utilise également le pétrole comme moyen de pression politique à l'égard des rebelles, comme il l'a montré en instaurant un blocus sur les livraisons de pétrole au printemps 2015 dans la région d'Alep<sup>17</sup>.

## b) Le gaz naturel

En 2015, l'EI exerce son emprise sur plusieurs gisements de gaz naturel. En Syrie, le groupe en contrôle davantage qu'en 2014, grâce à la conquête de Palmyre, fin mai. Les champs de cette région comptent pour près de la moitié de la production syrienne de gaz naturel<sup>18</sup>, ce qui permet à l'organisation de compenser la perte des champs d'Ajil et de Himreen en Irak, suite à la reprise de Tikrit par l'armée irakienne, fin mars. Le groupe a toujours la mainmise sur le champ d'Akkas, la plus grande réserve irakienne de gaz naturel, située dans le nord de la

---

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> L'homme d'affaires George Haswani a ainsi été désigné par l'administration américaine et l'Union Européenne pour avoir servi d'intermédiaire entre l'EI et le régime syrien.

<sup>16</sup> E. Solomon, R. Kwong et S. Bernard, « Inside Isis Inc: The journey of a barrel of oil », *Financial Times*, 14 octobre 2015.

<sup>17</sup> E. Solomon, « Isis imposes fuel blockade on rebel-held northern Syria », *Financial Times*, 18 juin 2015.

<sup>18</sup> Y. Sayigh, « The War Over Syria's Gas Fields », *Carnegie Endowment For International Peace*, 8 juin 2015.

province d'al-Anbar. Au total, **l'EI contrôle au moins une douzaine de champs de gaz naturel en 2015.**

D'après une estimation de l'Energy Information Administration (EIA) américaine datant de juin 2015, la production de gaz de Syrie était réduite d'au moins 40% par rapport à la période pré-conflit<sup>19</sup>. Suite à l'intensification des bombardements à la fin de l'année, cette réduction est estimée à plus de 50%. A cela s'ajoute la perte des champs de Himreen et Ajil, le tout réduisant **le revenu tiré du gaz pour l'année 2015 à 350 M\$, soit une baisse de 30% par rapport à notre estimation de 489 M\$ en 2014.**

**L'exploitation du gaz étant plus complexe que celle du pétrole, l'EI ne dispose généralement pas de l'expertise et des moyens nécessaires<sup>20</sup>.** De fait, l'organisation passe **des accords avec le régime syrien** et les **entreprises publiques du secteur**. Ces derniers fournissent le personnel qualifié ainsi que des équipements, tandis que l'EI s'engage à partager sa production de gaz. Le gaz peut également être utilisé pour produire de l'électricité, ensuite divisée entre le régime et l'EI. Par exemple, le complexe gazier de Twinan au sud-ouest de Raqqa est géré de manière bipartite<sup>21</sup>.

En dépit de la prise de Palmyre et de champs gaziers parmi les plus importants de Syrie, le revenu généré par l'exploitation du gaz naturel a baissé en 2015. Bien que les installations gazières aient été moins visées que les installations pétrolières, les **frappes aériennes** de la coalition menée par les Etats-Unis et celles de la Russie **ont réduit les capacités de production de l'EI**. Elles ont notamment ciblé les infrastructures de transformation des complexes gaziers. Ainsi, un bombardement a sérieusement endommagé l'usine Conoco<sup>22</sup>, dans la province de Deir ez-Zor. L'impact des frappes aériennes est renforcé par la **difficulté de l'EI à entretenir les infrastructures sous son contrôle, et par la raréfaction du personnel qualifié<sup>23</sup>.**

Le niveau de revenus de l'exploitation du gaz en 2015 sera difficilement maintenu en 2016, notamment en cas de reprise par le régime syrien des champs de gaz de la région de Palmyre. Cette perte pourrait représenter un **manque à gagner pour l'EI de près de 60 millions de dollars par an.**

### c) Les phosphates

La mainmise de l'EI sur un territoire vaste et riche en ressources naturelles comprend également des secteurs potentiellement lucratifs tels que les mines de phosphates.

L'EI s'est emparé de la mine d'Akachat, située près de Routba, dans la province d'al-Anbar, comme la majorité des mines. D'après son propriétaire, la Société nationale de production de phosphates, la production était, en 2014, d'1 Mt/an (pour une capacité de 3,4 Mt/an et des

<sup>19</sup> U.S. Energy Information Administration, « Syria Country Analysis Brief », 24 juin 2015.

<sup>20</sup> Matériel sophistiqué pour la purification et pipeline spécifique.

<sup>21</sup> E. Solomon et A. Mhidi, « Isis Inc: Syria's 'mafia-style' gas deals with jihadis », *Financial Times*, 15 octobre 2015.

<sup>22</sup> F. Dahmouh Al Mashhour et Syrians for Democracy, « The Impact of International Coalition Operations on the Economy of "Islamic State" in Syria », *Justice for Life Observatory in Deir EzZor*, janvier 2016.

<sup>23</sup> Le nombre d'employés à Twinan est passé de 1 500 à seulement 300 en 2015, d'après E. Solomon et A. Mhidi, *op. cit.*

réerves supérieures à 10 000 Mt). Fin 2014, le revenu était estimé à plus de 50 M\$<sup>24</sup>. En outre, l'usine voisine d'al-Qaïm, appartenant à cette même entreprise publique, est également sous le contrôle de l'EI. Cette usine produit aussi bien de l'acide sulfurique (1,5 mt en 2014) que de l'acide phosphorique (400 000t en 2014). A cela s'ajoute la prise de Palmyre et des mines de Khnaifess à 70 km au sud de la ville, parmi les plus importantes du pays.

Néanmoins, à Palmyre et dans la région d'al-Anbar, le groupe est confronté **aux difficultés d'exploitation du minerai**. La transformation du phosphate, au contraire du pétrole que l'EI raffine facilement, nécessite des technologies avancées qu'il ne maîtrise pas<sup>25</sup>. Le phosphate brut des mines de Khnaifess serait ainsi inutilisable sans être transformé. De plus, le phosphate brut doit être acheminé par camion, du fait de l'éloignement des ports et du caractère enclavé des zones contrôlées par l'EI. Etant donné la faiblesse du cours mondial et les difficultés d'acheminement actuelles, le phosphate est donc de moins en moins rentable.

**En 2015, la production a chuté d'environ 20% par rapport à 2014 pour s'établir à environ 250 M\$. Cette chute sera amplifiée en 2016 suite aux revers militaires dans la région de Palmyre et Routba.**

#### d) Le ciment

**Fin 2014, l'EI contrôlait cinq importantes cimenteries** : al-Jalabiah Plant, appartenant à l'entreprise française Lafarge, située à Ayn al-Arab dans la province d'Alep (capacité de production totale de plus de 3Mt/an<sup>26</sup>), al-Raqqah Guris Cement Plant (1,5 Mt/an); les usines d'al-Falloujah, de Koubaïsa et d'al-Qaïm en Irak, d'une production globale de presque 3 Mt/an.

**En 2014 le revenu annuel était estimé à un peu moins de 300 M\$. Il a été quasiment divisé par trois en 2015, et est estimé à 100 M\$.** Ceci s'explique par plusieurs facteurs : la perte de l'usine d'Ayn al-Arab, et les cadences de productions réduites des autres usines.

La perte en mars 2016 de l'usine de Koubaïsa accentuera cette chute (avec un manque à gagner annuel d'environ 15 M\$)<sup>27</sup>.

---

<sup>24</sup> Ces données sont corroborées par la Compagnie Générale des Phosphates et des Mines qui l'évaluait à 30 M\$ pour le premier semestre 2014.

<sup>25</sup> Philippe Chalmin, professeur à l'Université Paris-Dauphine et spécialiste des matières premières, cité par OJ/Agences, « Les mines de phosphates, une prise "symbolique" pour l'EI », *L'Orient Le Jour*, 26 mai 2015.

<sup>26</sup> N. Huet, S. Westall et P. Char, « Lafarge evacuates Syrian plant on security grounds », *Reuters*, 25 septembre 2014.

<sup>27</sup> Parmi les usines de production sous le contrôle de l'EI, il convient de mentionner plusieurs usines d'extraction de soufre exploitées par la Mishraq Sulphur State Company à 25 km au sud de Mossoul, ainsi que la principale mine de sel de Syrie dans la province de Deir ez-Zor.

## e) L'agriculture

L'Irak et la Syrie constituent des terres fertiles, propices à la culture céréalière. D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), les provinces d'Irak contrôlées par l'EI, en particulier les provinces de Ninive et de Salah ad-Din, sont les plus fertiles du pays. **L'EI s'est emparé de nombreuses terres dans les régions les plus riches**, ce qui soulève la question de la sécurité alimentaire<sup>28</sup> (voir encart ci-joint). Au total, les zones sous le contrôle du groupe, y compris dans les provinces de Ninive, Salah ad-Din et al-Anbar, participent à hauteur de 40% à la production annuelle de blé et à hauteur de 53,3% à celle de l'orge<sup>29</sup>.

**Le revenu agricole est composé d'une partie des revenus de la production pour les terres saisies par l'EI et des taxes agricoles multiples à tous les niveaux de la chaîne de valeur** (sur les champs – irrigués ou non, la production, les

processeurs de blé et égreneurs de coton, ainsi que sur les camions de transport agricoles).

**En 2014, ce revenu était estimé à 200 M\$.** Cependant, les revers militaires de l'EI l'ont privé d'une partie des terres fertiles de Salah ad-Din. D'autre part, des témoignages attestent de pénurie d'engrais et de carburant, de la mauvaise qualité des semences qui engendre une baisse des rendements<sup>30</sup>, et des problèmes d'acheminement suite aux frappes aériennes. Enfin, les gouvernements de Bagdad et de Damas n'assurent plus de revenu certain en rachetant la production comme par le passé. Pour l'écouler, les agriculteurs sont contraints de se tourner vers des intermédiaires, et souvent, de brader leur prix de vente<sup>31</sup>.

**Le revenu de l'EI généré par la culture céréalière est estimé pour 2015 à environ 140 M\$, dont 20M\$ pour la seule taxe sur les récoltes<sup>32</sup>.**

### **Le risque d'insécurité alimentaire**

*La FAO alertait dès 2014 sur les forts risques d'insécurité alimentaire, notamment en Irak : baisse de disponibilité d'aliments de base comme le blé et de l'accès à la nourriture pour tous du fait de la mainmise de l'EI sur nombres de terres agricoles et de l'importance des populations déplacées. Ce phénomène est amplifié par la dépendance d'une majorité d'Irakien à un secteur traditionnellement subventionné. Ce risque concerne également les maladies animales touchant le bétail. 30 % des Irakiens dépendent de l'agriculture, principalement dans les zones rurales, et 20 % de la population active irakienne est employée dans ce secteur.*

<sup>28</sup>C. E. Humud, R. Pirog et L. Rosen, « Islamic State Financing and U.S. Policy Approaches », *Congressional Research Service*, 10 avril 2015.

<sup>29</sup> Food and Agriculture Organisation of the UN (FAO), « Global Information and early warning system on food and agriculture (GIEWS) », *Special Alert no 332*, 25 juin 2014.

<sup>30</sup> Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'Etat islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les Etats membres à contrer cette menace », 29 janvier 2016.

<sup>31</sup> M. Fick and Reuters, « ISIS-Controlled Iraq is Looking at a Wheat Shortage », *Business Insider UK*, 20 janvier 2015.

<sup>32</sup>E. Solomon et S. Jones, « Isis Inc: Loot and taxes keep jihadi economy churning », *Financial Times*, 14 décembre 2015.

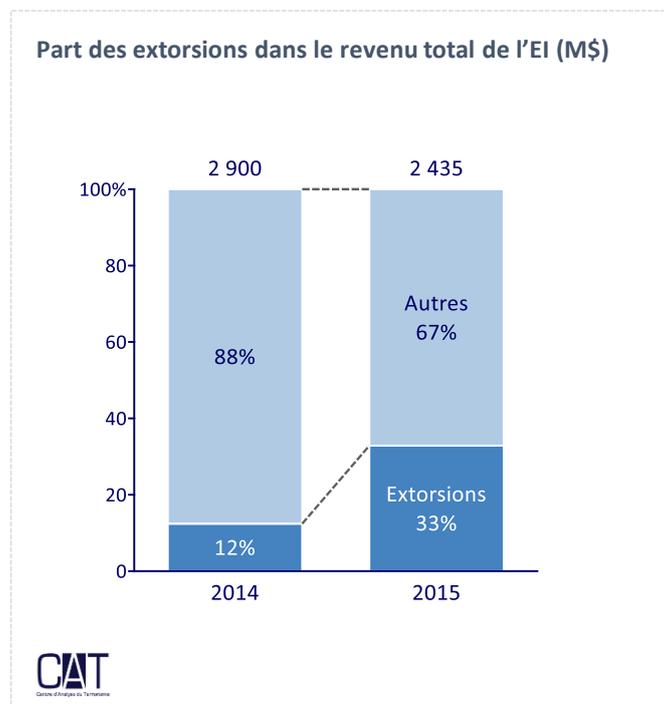
En plus du blé et de l'orge, l'EI contrôle 75 à 80 % de la production syrienne de coton<sup>33</sup>, grâce à son emprise sur les régions d'al-Raqqa et de Deir ez-Zor, ainsi que sur une partie de la région de Hassaké. Environ 12 000 tonnes ont été vendues en 2015 via des intermédiaires, principalement à des acheteurs turcs, les fileurs et fabricants de vêtements étant proches de la frontière avec la Syrie<sup>34</sup>. Le faible prix du coton issu des territoires contrôlés par l'EI, bradé à environ 70% de sa valeur de marché, le rend attractif. **La vente de coton aurait rapporté environ 15 M\$ à l'EI en 2015, soit 1% de son revenu total.**

## 2. Les revenus d'origine criminelle

Dès 2006, les prédécesseurs de l'EI généraient déjà 70 à 200 millions de dollars par an grâce à des activités criminelles. D'après une évaluation du gouvernement américain de novembre 2006<sup>35</sup>, la contrebande de pétrole, les enlèvements contre rançon – ciblant des hommes d'affaires, des hommes politiques et religieux locaux, en plus des ressortissants étrangers - et la corruption politique constituaient les activités les plus conséquentes et les plus profitables.

### a) L'extorsion de la population

**L'extorsion est devenue en 2015 la première source de financement de l'EI.** Regroupant taxes, redevances, amendes ou confiscations, elle a rapporté au groupe près de 800 M \$ en 2015, contre 360 M \$ en 2014. L'extorsion représente désormais 33 % du revenu du groupe, alors que cette part n'atteignait que 12 % l'année précédente.



<sup>33</sup> La production syrienne de coton est d'environ 100 000 tonnes en 2015.

<sup>34</sup> International Cotton Advisory Committee, « Turkey Country Report », 2014.

<sup>35</sup> J. F. Burns et K. Semple, *op. cit.*

## Les taxes

Les taxes sont omniprésentes. Outre la zakat (aumône légale), ces prélèvements concernent **l'ensemble des activités économiques** ainsi que **l'ensemble des 8 millions de personnes** vivant sur le territoire de l'organisation. Les plus importantes d'entre elles concernent :

-**Une taxe sur les salaires des fonctionnaires** irakiens et syriens vivant sur les territoires contrôlés par l'EI et toujours payés par leurs gouvernements respectifs pendant la plus grande partie de 2015. Ces versements atteindraient plus d'1 Md \$, que l'EI aurait prélevé à hauteur de 10 % à 50 %<sup>36</sup>. Cette taxe aurait ainsi rapporté plus de 300 M \$ en 2015.

-**Un droit de douane sur les camions** entrant dans le territoire de l'EI. Estimé entre 400 et 600 dollars par camion<sup>37</sup>, il aurait permis à l'EI de générer au moins 250 M\$.

-**Une taxe sur l'agriculture**<sup>38</sup>, pouvant taxer les produits agricoles tels que le blé, l'orge et le coton à de multiples reprises<sup>39</sup>(voir *supra*, « L'agriculture »). La taxe agricole peut également être payée en nature, permettant ainsi à l'EI de revendre par la suite pour son propre compte les produits saisis.

-**Une taxe sur les activités économiques et les revenus**, à hauteur de 2,5 %. Cependant, cet « impôt » s'élève souvent à 10 %, ce que l'EI justifie par l'état de guerre<sup>40</sup>.

- **Une taxe de protection (jizia)** sur les minorités religieuses.

## Les redevances

L'EI impose à la population sous son contrôle un certain nombre de redevances. L'eau et l'électricité<sup>41</sup> sont respectivement taxées à hauteur de 1,25 dollars et 2,5 dollars par foyer et par mois<sup>42</sup>. La redevance téléphonique s'élève elle aussi à 1,25 dollars par foyer et par mois. **Ces redevances auraient rapporté environ 60 M\$ en 2015.**

---

<sup>36</sup> E. Solomon et S. Jones, *op. cit.*

<sup>37</sup> F. Dahmouh Al Mashhour et Syrians for Democracy, *op. cit.*

<sup>38</sup> E. Solomon et S. Jones, *op. cit.*

<sup>39</sup> Les fermiers payent une taxe à l'EI de 5 à 10 % sur leur récolte. L'EI taxe ensuite les processeurs de blé et égreneurs de coton, et les camions de transport agricole, *Ibid.*

<sup>40</sup> F. Dahmouh Al Mashhour et Syrians for Democracy, *op. cit.*

<sup>41</sup> L'EI contrôle plusieurs centrales électriques et reçoit de l'électricité grâce, notamment, à des accords avec le régime syrien (voir *supra*, « Le gaz naturel »).

<sup>42</sup> F. Dahmouh Al Mashhour et Syrians for Democracy, *op. cit.*

Tout comme les taxes, **les redevances sont très variées**. Elles vont de la location de bâtiments publics<sup>43</sup> à un prélèvement sur les retraits bancaires, en passant par des frais d'immatriculation pour les voitures<sup>44</sup>, les inscriptions scolaires et universitaires, etc.

### Les confiscations

**L'EI met en place des mesures de confiscation**. Les maisons de notables ou de personnes quittant son territoire sont ainsi réquisitionnées<sup>45</sup>. De plus, les zones conquises sont systématiquement pillées. Les biens confisqués sont ensuite vendus sur le marché local, à prix préférentiel pour les membres du groupe.

Exemples de confiscations, sur 4 semaines, province de l'Euphrate\* (Déc 2014 – Jan 2015)

	1 mois
Maisons	79
Voitures	96
Camions	48
Matériaux	496 k\$
Terres (hectares)	20
Biens interdits (cartouches de cigarettes)	1600
Bétail (moutons, vaches)	2063

\* Dans l'optique de redessiner les anciennes frontières, l'EI a créé la province de l'Euphrate, transversale aux provinces de Deir ez-Zor et d'Al-Anbar

**CAT** Sources : Documents internes à l'EI

### Les amendes

**L'EI profite des règles très strictes basées sur la charia qu'il impose à la population pour sanctionner financièrement tout contrevenant**. Les amendes sont le plus souvent comprises entre 100 et 500 dollars par infraction<sup>46</sup>. Ces amendes s'appliquent à tout type de comportement jugé répréhensible (consommation de tabac, port de vêtements non réglementaires...<sup>47</sup>).

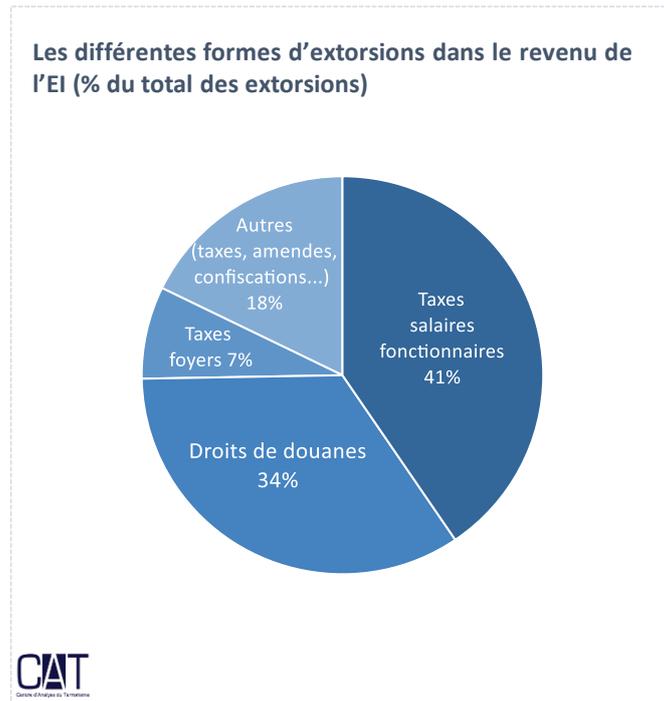
<sup>43</sup> Cette redevance génère 15 M\$ par an à Mossoul, d'après S. Jones et E. Solomon, « Isis Inc: Jihadis fund war machine but squeeze 'citizens' », *Financial Times*, 15 décembre 2015.

<sup>44</sup> M. Rosenberg, N. Kulish et S. Lee Myers, « Predatory Islamic State Wrings Money From Those It Rules », *The New York Times*, 29 novembre 2015.

<sup>45</sup> Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport du Secrétaire général ... », *op. cit.*

<sup>46</sup> F. Dahmouh Al Mashhour et Syrians for Democracy, *op. cit.*

<sup>47</sup> M. Rosenberg, N. Kulish et S. Lee Myers, *op. cit.*



**Une structure administrative supervise l'activité d'extorsion.** Des bureaux, comme le *Diwan al-Khadamat* (Bureau des Services) à Raqqa<sup>48</sup>, y sont dédiés, tandis qu'un grand nombre de membres de l'organisation sont mobilisés pour collecter les taxes. De plus, le groupe donne autant que possible un caractère légal à l'extorsion afin de la légitimer.

**Les tendances récentes remettent en cause la viabilité de l'extorsion comme source de revenus de l'EI à long terme.** Si les taxes sur les salaires des fonctionnaires représentent plus de 40% des extorsions en 2015, son produit devrait fortement chuter en 2016. L'Etat irakien a en effet entamé la **suspension du versement de ces salaires**, notamment dans la province de Ninive<sup>49</sup>.

La réduction de l'assiette des taxes sera amplifiée par la **perte territoriale**, qui **réduit mécaniquement le périmètre des populations taxées**. Enfin, au sein même du territoire de l'EI, la **fuite des populations** s'accélère : la violence du groupe, les bombardements aériens, le poids toujours plus lourd des taxes, l'augmentation du coût de la vie et l'état désastreux du service public poussent un nombre croissant d'habitants, souvent issus des classes moyennes, à l'exode. **Le cumul de ces trois facteurs devrait provoquer une baisse significative du revenu des extorsions en 2016.**

## b) Kidnappings et rançons

Depuis sa création, l'EI s'est appuyé sur des **enlèvements avec rançons** pour financer ses actions, ciblant des hommes d'affaires, des hommes politiques et religieux locaux, en plus des

<sup>48</sup> M. Rosenberg, N. Kulish et S. Lee Myers, *op. cit.*

<sup>49</sup> M. Gidda, « ISIS is Facing a Cash Crunch in the Caliphate », *Newsweek*, 23 septembre 2015.

ressortissants étrangers. **En 2014, l'EI a ainsi généré 120 millions de dollars.** Ce chiffre est plus faible en 2015, notamment du fait du départ de la plupart des étrangers, davantage « monétisables » que les locaux. Cependant, il tire toujours un revenu conséquent de kidnappings, moins médiatiques, qui ont pourtant lieu quotidiennement selon la MANUI<sup>50</sup>. L'EI a en particulier capturé plus de 200 chrétiens assyriens dans la province d'Hassaké en Syrie, début 2015. Il les a récemment échangés contre une rançon de plusieurs millions de dollars<sup>51</sup>. L'EI enlève également de nombreux Yézidis<sup>52</sup>, qu'il peut libérer contre des sommes allant jusqu'à 4 000 dollars<sup>53</sup>.

La vente de femmes et d'enfants, très médiatisée, ne représente qu'une part infime du revenu de l'EI. Le prix d'une esclave, généralement sexuelle, serait compris entre 40 et 165 dollars<sup>54</sup>.

**Le trafic d'êtres humains aurait rapporté environ 100 M\$ au groupe en 2015.**

### c) Le trafic d'antiquités

**Le trafic d'antiquités constitue une source de financement marginale de l'EI**, en dépit de sa médiatisation. Début 2015, l'organisation contrôlait en effet **2500 sites archéologiques en Irak** (soit un cinquième des sites irakiens<sup>55</sup>) et **4500 en Syrie**<sup>56</sup>, parmi les plus riches au monde - le groupe s'est emparé notamment en mai 2015 de la **ville antique de Palmyre**, joyau archéologique. Conscient de la valeur marchande des sites et des objets qu'ils recèlent, l'EI a mis sur pied un **bureau spécifiquement dédié aux fouilles, « légalisant » le pillage massif et systématique** des sites archéologiques, selon deux modalités distinctes<sup>57</sup> : soit il fournit des permis autorisant des trafiquants « agréés »<sup>58</sup> à effectuer des fouilles et à vendre les objets trouvés, contre une taxe comprise entre 20 % et 50 %<sup>59</sup>, soit il se charge lui-même de l'exploration et de la vente des pièces, ce qui lui rapporte un profit plus élevé. Cette seconde méthode a été privilégiée suite aux bombardements de la coalition ayant entraîné une perte de revenus. Le trafic d'antiquités participe donc de la diversification des sources de financement de l'EI.

---

<sup>50</sup> Mission d'Assistance des Nations Unies pour l'Irak.

<sup>51</sup> Certaines sources estiment que cette somme pourrait être comprise entre 25 et 30 millions de dollars, d'après The Associated Press, « ISIS collects millions in ransom for abducted Christians », *CBS News*, 22 février 2016.

<sup>52</sup> D'après UNAMI-OHCHR, « Report on the Protection of Civilians in the Armed Conflict in Iraq : 1 May-31 October 2015 », *United Nations Iraq*, janvier 2016, plus de 2 200 Yézidis auraient fui ou auraient été libérés par l'EI, au 29 octobre 2015.

<sup>53</sup> L'EI a généré 850 000 dollars pour la libération de 200 Yézidis en janvier 2015, d'après le Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport du Secrétaire général... », *op. cit.*

<sup>54</sup> S. Yoon, « Islamic State circulates Sex Slave Price List », *Bloomberg*, 4 août 2015.

<sup>55</sup> A. Osborn, « Islamic State looting Syrian, Iraqi sites on industrial scale – UNESCO », *Reuters*, 2 juillet 2015.

<sup>56</sup> Financial Action Task Force (FATF), « Financing of the Terrorist Organisation Islamic State in Iraq and the Levant (ISIL) », *FATF Report*, février 2015.

<sup>57</sup> C. E. Humud, R. Pirog et L. Rosen, *op. cit.*

<sup>58</sup> F. Dahmouh Al Mashhour et Syrians for Democracy, *op. cit.*

<sup>59</sup> B. Fraysse, « La vérité sur le trafic d'antiquités de l'Etat islamique », *Challenges*, 22 février 2016.

Il convient de souligner le **décalage entre le discours iconoclaste de l'organisation et la réalité**. D'un côté, l'EI prône la **destruction de sites antiques** afin de faire table rase du passé, et la démolition de statues ou fresques représentant hommes ou animaux, considérées comme des idoles<sup>60</sup>. Parallèlement, **les pièces de valeur, officiellement décriées, ne sont pas détruites et constituent au contraire une source de profit**. Un décalage similaire entre le discours officiel et les faits se retrouve entre la prohibition de produits tels que la cigarette et le commerce illicite qu'en fait l'EI. Des pièces ont notamment été saisies au Royaume-Uni, au Liban et en Jordanie.

**Les objets antiques passent ensuite en contrebande par des pays voisins** tels que la Turquie ou la Jordanie, avant d'être exportés sur les marchés internationaux. Toutefois, **la plupart des pièces de valeur sont pour l'instant stockées**, dans des ports francs notamment, le temps que l'attention de la communauté internationale s'en détourne. Elles devraient faire l'objet de transactions dans plusieurs années, lorsque leur provenance véritable sera plus complexe à établir.

**L'EI a généré environ 30 M\$ grâce au trafic d'antiquités en 2015**, soit environ 1 % de son revenu total. **Pour l'année 2016, cette somme devrait diminuer**, suite à la reprise de Palmyre par les forces gouvernementales syriennes.

### 3. Les donations

L'indépendance financière de l'EI s'inscrit dans la continuité de celle de l'insurrection irakienne<sup>61</sup>. Dès cette époque, les dons extérieurs comptaient pour moins de 5% du budget de fonctionnement du groupe, d'après des documents internes à l'organisation<sup>62</sup>.

**L'autonomie politique, économique et religieuse, est toujours recherchée par l'EI. Il continue néanmoins à percevoir des donations** de riches entrepreneurs et de personnalités religieuses et d'institutions (principalement d'ONG) des pays du Golfe<sup>63</sup>.

**Le montant des donations atteindrait environ 50 M\$ en 2015.**

---

<sup>60</sup> L'EI a diffusé plusieurs vidéos mettant en scène la destruction de statues à la masse, notamment dans un musée de Mossoul en février 2015

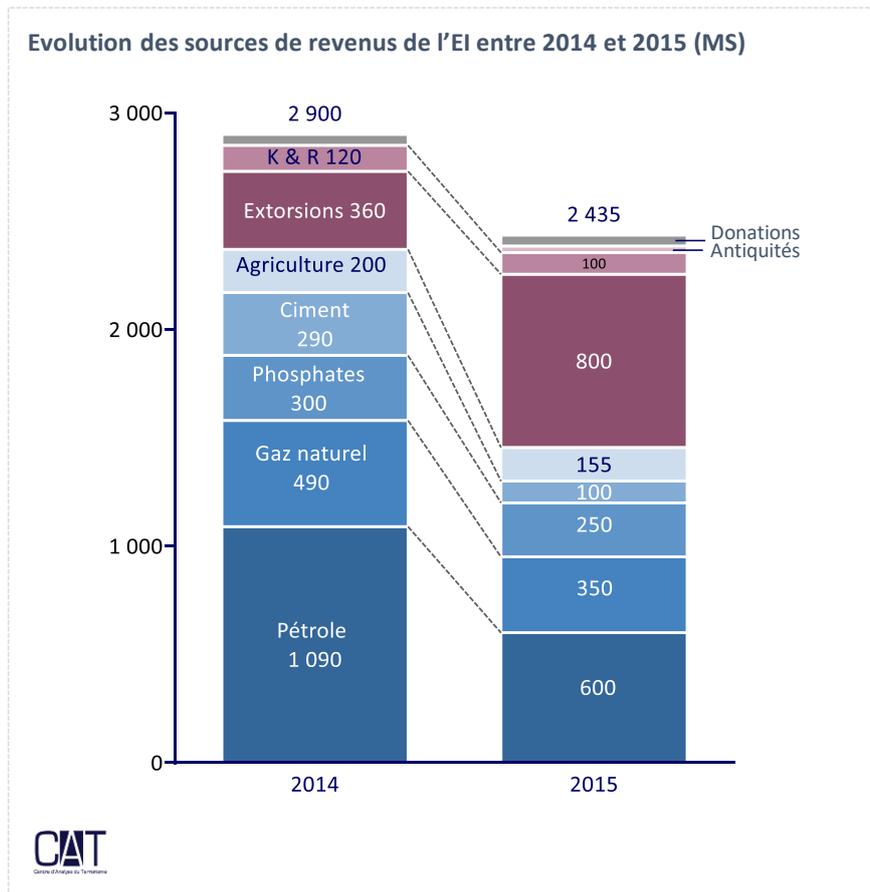
<sup>61</sup> Voir *supra* « Stratégie de financement ».

<sup>62</sup> Harmony Database, *CTC Westpoint*.

<sup>63</sup> Ces donations peuvent également provenir, dans une moindre mesure, de contributions volontaires de certains combattants étrangers ou encore de fonds levés par internet, d'après le Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport du Secrétaire général ... », *op. cit.*

#### 4. Graphique de synthèse des revenus de l'EI

**Le revenu global de l'Etat islamique est passé de 2 900 M\$ en 2014 à environ 2400 M\$ en 2015.**



#### IV. Les dépenses

Dans sa logique d'apparaître comme un véritable Etat et d'ainsi légitimer les centaines de millions de dollars de taxes levées auprès des populations, la propagande de l'EI communique sur ses services sociaux et la gratuité des soins. Néanmoins, les priorités budgétaires de l'organisation demeurent celles d'un groupe combattant, qui consacre **la majeure partie de ses dépenses aux besoins militaires.**

La « direction du budget » est centralisée depuis Mossoul ; les budgets régionaux sont gérés par les gouverneurs à l'échelle des provinces, et varient en fonction des ressources et des forces de combat locales.

**Le salaire des combattants constitue le poste de dépenses le plus conséquent.** Il est calculé à partir d'un **montant de base auquel s'ajoutent des primes et bonus**, en fonction notamment du nombre de personnes à charge (femmes, enfants, parents, sœurs, esclaves, enfants d'esclave...), de la nationalité (les étrangers ont un salaire en moyenne deux fois supérieur à

celui des locaux) et de la localisation géographique (les salaires des combattants du nord de la Syrie sont supérieurs à ceux du sud)<sup>64</sup>.

A cela s'ajoute les **dépenses consacrées aux munitions et composants d'explosifs** (une offensive d'une semaine coûterait 1 M\$ uniquement en munitions) **et autres matériels. Les dépenses militaires s'élèveraient à plusieurs centaines de millions de dollars.**

**L'appareil sécuritaire de l'EI**, comprenant la police des mœurs (*hisba*), la police secrète (*amniyat*), les collecteurs de taxes et d'amendes, représente également des dépenses importantes et évaluées à **plusieurs dizaines millions de dollars en 2015**, avec une préoccupation croissante pour la sécurité intérieure. De surcroît l'*amniyat* opère également dans les pays limitrophes (Turquie, Jordanie).

Parallèlement à l'effort de guerre au sens strict, **l'EI accorde une importance particulière à la communication et la propagande**. Cette propagande, en plus de la presse écrite (*Dabiq*, *Dar al-Islam*,...), s'appuie souvent sur un support vidéo, traité professionnellement. Un rapport publié en janvier 2016<sup>65</sup> note que les tournages consomment des moyens importants : grues pour les travellings, caméras haute-définition, logiciels pour effets spéciaux... Les canaux de diffusion sont multiples : ondes locales, internet, réseaux sociaux. En un an, **l'EI aurait produit près de 15 000 documents de propagande**, dont 800 vidéos et une vingtaine de revues traduites en 11 langues, dont le mandarin. **Ces canaux multiples et performants occasionnent un coût humain et matériel notable.**

**Les services publics (hôpitaux, écoles) ne reçoivent en revanche que peu de fonds<sup>66</sup>**. Le système éducatif, actuellement en cours de réorganisation pour répondre aux lois de la *charia* occasionne des dépenses minimales. De nombreux témoignages attestent de conditions de soin et d'hygiène dégradées. Les 9 hôpitaux de la province de Deir ez-Zor occasionnent des dépenses totales de seulement 135 000 \$ par mois en 2015.

En période de pré-conflit, **les budgets officiels de fonctionnement des provinces irakiennes sous le contrôle de l'EI s'élevaient à 2,6 Mds \$, montant bien supérieur aux capacités financières du groupe**. Afin de limiter les dépenses, l'organisation impose **rationnements, restrictions et diminutions des avantages** en nature pour ses membres. Ainsi, les aides aux populations et les salaires de l'administration ont été fortement réduits, et le carburant rationné dans les hôpitaux et les opérations militaires. De plus, depuis quelques mois, **les salaires des combattants sont réduits de moitié**. Cette **rigueur budgétaire** témoigne des difficultés financières du groupe<sup>67</sup>. Jusqu'à présent, l'EI choisissait de limiter ses pertes en sacrifiant, notamment, les services publics et en rationnant les populations dès que possible. **Ces choix budgétaires, s'ils étaient durables, pourraient peser sur la viabilité du modèle économique de l'EI.**

---

<sup>64</sup> A. al-Tamimi, « A Caliphate under Strain : the documentary evidence » *CTC Sentinel*, 22 avril 2016

<sup>65</sup> A. Rossignaux, « Le djihad contre les journalistes », *Reporters sans frontières*, janvier 2016.

<sup>66</sup> S. Jones et E. Solomon, *op. cit.*

<sup>67</sup> B. Hubbard, « ISIS Promise of Statehood Falling Far Short, Ex-Residents Say », *The New York Times*, 1<sup>er</sup> décembre 2015.

## V. Le système financier et commercial

La tentation hégémonique de l'EI est également reflétée par sa **mainmise sur le secteur bancaire et financier**.

### *Le système bancaire*

En juin 2014, l'EI s'est emparé de Mossoul, deuxième ville d'Irak, et a pris le contrôle de plusieurs succursales de banques publiques et privées, dont celle de la Banque Centrale d'Irak. Le Gouverneur de la province de Ninive a rapporté en juin 2014 que **l'EI s'était emparé de 425 M\$ en espèces**<sup>68</sup>. D'après les bilans financiers de banques y opérant, **leurs espèces cumulées au 31 décembre 2013 dans des coffres et des comptes courants ou de dépôt dépassaient le milliard de dollars**. Dans de nombreuses régions de Syrie, le système bancaire est également sous l'emprise de l'EI : le groupe a pris le contrôle de plusieurs villes syriennes, dont Raqqa et Deir ez-Zor, où diverses banques opéraient. A Raqqa, la Popular Credit Bank serait utilisée par le groupe comme administration fiscale<sup>69</sup>. **Au total, l'EI contrôle environ 115 succursales bancaires (80 en Irak et 35 en Syrie) en 2015, contre 125 en 2014**<sup>70</sup>.

Toutefois, **ces banques sont cantonnées au simple rôle de banques de dépôt** : les mesures prises par les régulateurs et les banques centrales les empêchent d'avoir accès au système financier international.

### *L'hawala*

**L'EI parvient à contourner ces mesures et à poursuivre son commerce avec l'extérieur grâce au système de l'hawala**. En effet, un réseau de bureaux et d'agents de change, les *hawaladars*, répartis à travers la région, lui permet d'effectuer ou de recevoir presque instantanément des transferts non monétisés<sup>71</sup>.

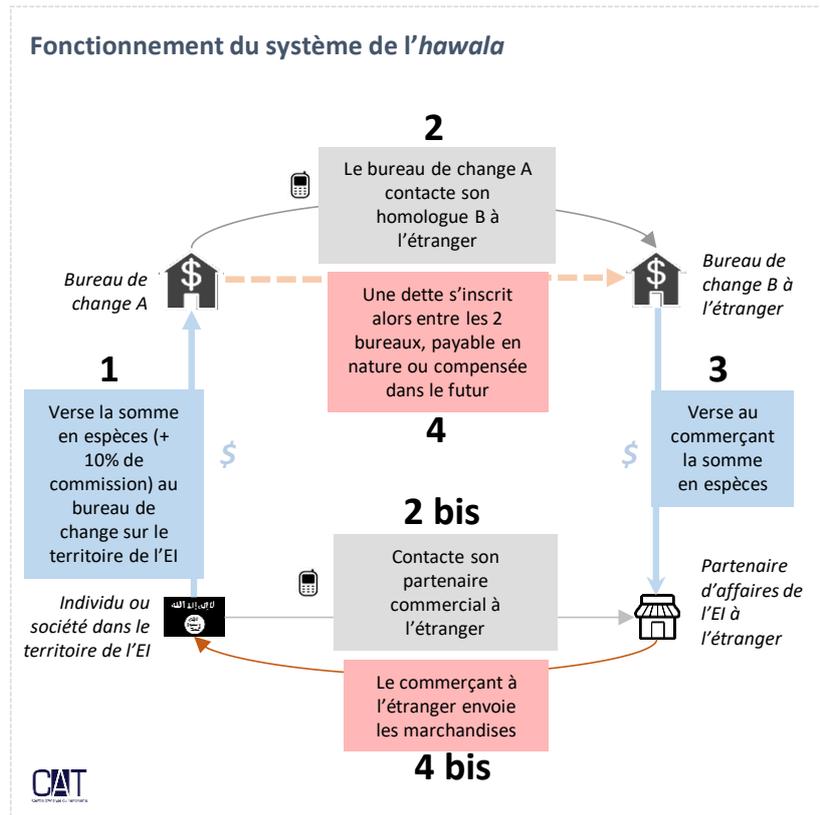
---

<sup>68</sup> T. McCoy, « ISIS just stole \$425 million, Iraqi governor says, and became the 'world's richest terrorist group' », *The Washington Post*, 12 juin 2014.

<sup>69</sup> B. Hubbard et un employé du New York Times « Life in a Jihadist Capital: Order With a Darker Side », *The New York Times*, 23 juillet 2014.

<sup>70</sup> L'EI contrôle une dizaine de banques de moins suite à la reprise de Tikrit par l'armée irakienne, fin mars 2015.

<sup>71</sup> D'après M. Coker, « How Islamic State's Secret Banking Network Prospers », *The Wall Street Journal*, 24 février 2016, un bureau de change dans la province d'al-Anbar gérait 500 000 dollars par semaine à l'été 2014. Une seule transaction peut atteindre 100 000 dollars.



**Ce réseau préexistait à l'EI** : les *hawaladars*, présents sur l'ensemble du territoire du groupe sont autorisés à poursuivre leur activité, sous la supervision de l'organisation<sup>72</sup>. Les sommes en jeu sont très importantes et incitent ces derniers à travailler avec l'EI. **Les transferts utilisant l'hawala** permettent au groupe de **commercer avec des négociants situés en Turquie (Istanbul, Gaziantep...) ou en Jordanie (Amman) et d'importer les produits dont il ne dispose pas sur son territoire.**

**Le système de l'hawala est difficile à neutraliser.** D'une part, il est profondément ancré dans la société depuis des siècles. 50 % des commerçants irakiens l'utilisent<sup>73</sup>. D'autre part, ce système, **discret, rapide et fiable, reposant sur la confiance, échappe aux mécanismes de régulation.** La liste noire des bureaux de change officiels suspectés de travailler avec l'EI ne peut donc avoir qu'un effet limité. Ces bureaux de change, 142 sur un total de 1900 en Irak<sup>74</sup>, ne peuvent certes plus acheter de dollars auprès de la Banque centrale<sup>75</sup>, ce qui est supposé réduire l'accès du groupe à la devise et diminuer ses possibilités de transaction<sup>76</sup>. Mais les

<sup>72</sup> Un bureau est spécifiquement dédié à la supervision des *hawaladars*, ce qui prouve l'importance stratégique de ce système pour l'EI. Ils ont notamment l'obligation de fournir quotidiennement les noms des bénéficiaires des transferts de fonds provenant de l'extérieur du territoire contrôlé par l'EI.

<sup>73</sup> M. Coker, *op. cit.*

<sup>74</sup> Banque centrale d'Irak (décembre 2015), *Ibid.*

<sup>75</sup> La portée de cette mesure est très limitée pour 2015 car elle n'est entrée en vigueur qu'à la mi-décembre, *Ibid.*

<sup>76</sup> L'incidence de cette mesure sur l'EI est d'autant plus limitée que le groupe effectue la plupart de ses transactions (pétrole, gaz...) en dollars.

autorités irakiennes n'ont pas les moyens de réguler les nombreux bureaux de change clandestins.

## VI. L'action internationale

### 1. Les opérations de la coalition

**Les frappes aériennes, environ 10 000 décomptées fin 2015, qui se sont intensifiées ces derniers mois, ont eu un impact sur le revenu tiré des ressources naturelles.** A la désorganisation des transports et l'endommagement des raffineries et oléoducs se sont ajoutés les bombardements sur les infrastructures d'extraction mêmes. Des frappes plus ciblées ont également visé des hauts gradés, proches d'al-Baghdadi et ont atteint la gouvernance de l'EI à son niveau de commandement.

**Néanmoins, l'EI a montré qu'il pouvait s'adapter aux frappes.** Si la neutralisation des hauts cadres de l'EI a entravé les déplacements et les communications, et compliqué la coopération logistique, son efficacité reste limitée. En effet, la gouvernance de l'EI repose sur une **bureaucratie et une administration solides, garantes d'une certaine stabilité.**

**S'agissant des ressources naturelles, notamment le pétrole, l'EI a su s'adapter face à la pression croissante de la coalition internationale.** Les premières frappes ont commencé par viser les raffineries, immédiatement abandonnées par l'EI. Le raffinage du pétrole a alors été opéré par les résidents locaux, en accord avec le groupe. Lorsque les bombardements se sont rapprochés des champs, l'EI a également adapté le **processus de vente**. Les camions aux abords des puits constituaient en effet une cible facile (plusieurs km de file d'attente pendant plusieurs semaines), l'EI fournit désormais à chaque chauffeur un numéro d'enregistrement, ainsi qu'un jour et une heure de chargement, et gagne donc en efficacité et sécurise davantage l'accès aux champs. D'autre part, le groupe tente de **compenser la baisse des marges par un gain immédiat** : ainsi au champ d'al-Omar, des « **licences** » **coupe-files** sont accordées aux chauffeurs payant d'avance 1000 barils. Cette licence n'est néanmoins intéressante qu'en cas de flotte suffisamment importante et n'est accordée qu'à des entreprises entretenant des liens étroits avec l'EI.

Enfin, face aux bombardements sur les installations pétrolières destinées à freiner le processus d'extraction, l'EI est parvenu à **maintenir un niveau de production conséquent** : d'après des chauffeurs de camions syriens et des propriétaires de raffineries artisanales, les grands champs fonctionnent toujours, malgré les pauses durant les bombardements.<sup>77</sup>

**En dépit de ces efforts, les revenus pétroliers ont chuté entre 2014 et 2015. Pour compenser ces pertes, l'EI utilise sa population comme variable d'ajustement.** Fort de son emprise sur celle-ci, il n'a pas hésité à diminuer les dépenses publiques, le salaire des combattants (voir

---

<sup>77</sup> E. Solomon, « Isis oil: deal with traders nets jihadis badly needed funds », *Financial Times*, 26 février 2016.

*supra* « Les dépenses ») et le montant des œuvres de bienfaisance, etc. En parallèle, il a **multiplié et généralisé l'extorsion** : les taxes ont augmenté<sup>78</sup> et se sont diversifiées.

## 2. L'action de l'ONU

**Plusieurs résolutions du Conseil de Sécurité des Nations-Unies ont été adoptées à l'encontre l'EI, essentiellement consacrées aux sanctions financières.**

**La résolution 2253, du 17 décembre 2015 « étend à l'Etat islamique le régime actuel des sanctions » contre al-Qaïda**, appelle les Etats à « *criminaliser les transactions financières liées au terrorisme* », et à « *fournir des orientations* » visant à enrayer la mécanique de financement de l'EI, la plupart de ses sources de revenus étant citées (« *de la contrebande de pétrole de l'EI, l'extorsion, la fiscalité, le pillage, l'enlèvement contre rançon, les donations étrangères, le commerce illicite d'antiquités, et le trafic d'êtres humains.* »). Cette résolution « *appelle* » également les Etats « *améliorer [...] le partage d'informations, [...], à renforcer la coopération avec le secteur privé* », et souligne la nécessité pour les Etat « *d'améliorer la mise en œuvre des normes et recommandations internationales élaborées par le GAFI* ».

Dans sa **résolution 2170 de 2014**, le Conseil de Sécurité de l'ONU **condamne toute transaction commerciale** engagée avec des groupes terroristes, dont l'EI, notamment dans le secteur pétrolier.

En février 2015, la **résolution 2199** visait à **encadrer l'action des Etats membres pour tarir les sources de financement de l'EI**. Elle condamne fermement « *toute participation au commerce direct ou indirect, en particulier de pétrole et de produits pétroliers, d'unités de raffinage modulaires et de matériels connexes avec l'EIL et le Front al-Nosra* ». Elle condamne également les enlèvements et prises d'otages, les destructions du patrimoine culturel iraquien et syrien, et décide que tous les Etats membres doivent prendre « *les mesures voulues pour empêcher le commerce de biens culturels irakiens et syriens* ». Cette résolution traite également du gel des avoirs, notamment en « *encourageant les Etats membres à veiller à ce que les institutions financières fassent preuves de vigilance à l'égard des opérations bancaires impliquant des banques situées sur le territoire de l'EI [...]* ».

**Ces résolutions, déclaratives et non coercitives, ont un effet limité.** En effet les sanctions financières visent essentiellement les transactions financières et les avoirs à l'international. Efficaces lorsqu'elles s'appliquent à un mode de financement qui dépend essentiellement de donateurs et de bénéficiaires, elles ne parviennent pas à déstabiliser le modèle économique de l'EI, diamétralement opposé. **L'autosuffisance financière du groupe l'émancipe de ces pressions et le système de l'hawala offre une échappatoire** en permettant des transactions importantes non monétisées. D'autre part, ces sanctions, au périmètre de recommandation étendu, demeurent au stade de « l'appel », de « l'exhortation », de la « condamnation » et **ne s'ensuivent pas de mesures coercitives**. Enfin, s'agissant des désignations individuelles, **cinq**

---

<sup>78</sup> Les taxes sur l'eau et l'électricité n'étaient que respectivement que de 1 dollars et 1,5 dollars avant le début des frappes aériennes, d'après F. Dahmouh Al Mashhour et Syrians for Democracy, *op. cit.*

**personnes uniquement<sup>79</sup> ont été désignées par l'ONU depuis 2014 pour avoir aidé financièrement l'EI** (deux Koweïtiens, un Qatari, un Jordanien et un Yéménite). Seules les frappes aériennes détruisant les dépôts d'espèces peuvent donc réduire les réserves de dollars de l'organisation même si leur impact exact est difficilement mesurable<sup>80</sup>.

**En ce qui concerne le trafic d'antiquités, complexe à enrayer, les résolutions de l'ONU s'avèrent également inefficaces.** L'exemple de la Cour Pénale Internationale (CPI) ayant engagé des poursuites pour « crimes de guerre » contre le groupe Ansar Dine suite à la destruction de mausolées à Tombouctou au Mali en 2012 pourrait ouvrir la voie à des procédures concernant les destructions et le pillage d'antiquités par l'Etat islamique.

**L'attrition territoriale privant l'EI de ses ressources constitue donc le moyen de lutte le plus efficace contre son financement.** Néanmoins, temps que l'EI résiste militairement, **un régime d'embargo** pourrait être envisagé. **Celui imposé en 1993 par l'ONU contre l'UNITA** (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola), **un acteur non étatique, crée un précédent.** L'UNITA contrôlait en effet une partie du territoire et avait accès à des champs pétroliers. Un tel embargo sous régime de l'ONU permettrait non seulement de **sanctionner les Etats, entités ou individus le violant**, mais il serait également possible d'**assurer son effectivité** grâce aux moyens de la **coalition internationale**.

## VII. Les ambitions libyennes

**L'EI affiche des ambitions en Libye** depuis la proclamation du « califat ». Ses dirigeants cherchent à y **étendre sa sphère d'influence**, conscients des **richesses naturelles**, notamment pétrolières, et de **l'emplacement stratégique du pays**, au carrefour du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Europe. Abou al-Mughirah al-Qahtani, l'ancien émir de la province libyenne, déclarait : « La Libye revêt une grande importance parce qu'elle est en Afrique et au sud de l'Europe. Elle possède également d'immenses ressources inépuisables<sup>81</sup> ». **L'implantation et le développement de groupes terroristes tels que l'EI sont favorisés par la fragilité du tissu social libyen et la précarité des conditions sécuritaires du pays<sup>82</sup>.**

Le mouvement djihadiste est apparu en Libye dans les années 90 avec la création de la Brigade des moudjahidines<sup>83</sup> par des combattants de retour d'Afghanistan, entretenant des liens forts

---

<sup>79</sup>Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Liste établie et tenue à jour conformément aux résolutions 1267/1989/2253 du Conseil de Sécurité », *1267/1989/2253 Sanctions List, Organisation des Nations Unies (ONU)*, 12 avril 2016.

<sup>80</sup> Les Etats-Unis ont détruit une réserve d'espèces de l'EI, à Mossoul, le 11 janvier 2016, qui « aurait privé l'EI de millions de dollars », d'après Secretary of Defense A. Carter, « Department of Defense Press Briefing by Secretary Carter at U.S. Central Command Headquarters, MacDill Air Force Base, Florida », U. S. Department of Defense, 14 janvier 2016.

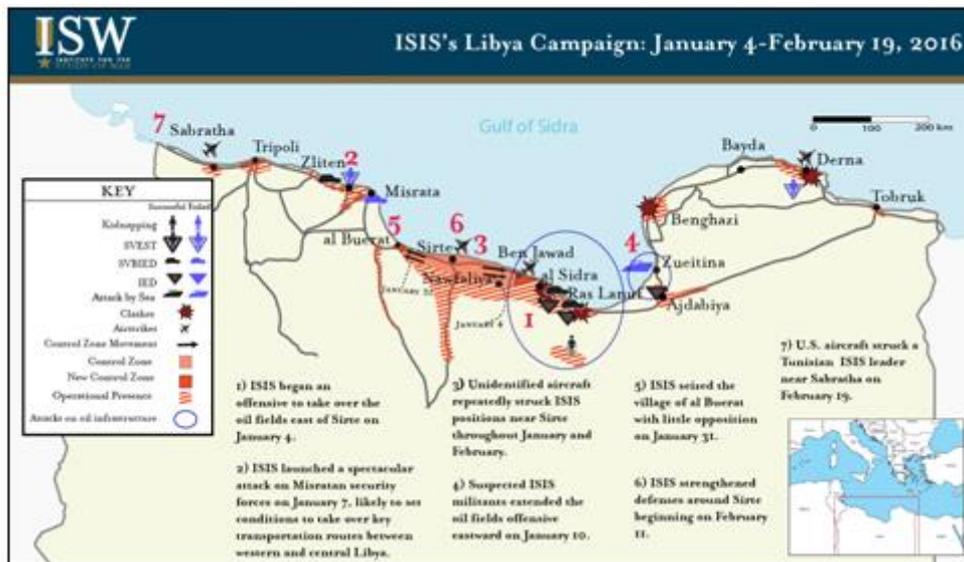
<sup>81</sup> Etat islamique, « From the battle of al-Ahزاب to the war of coalitions », *Dabiq numéro 11*, septembre 2015.

<sup>82</sup> Le pouvoir est disputé par deux autorités : une soutenue par la communauté internationale et exilée dans l'est et l'autre représentative de la coalition de milices qui contrôle Tripoli et l'ouest.

<sup>83</sup> Sarayat al-Mudjahidin, rebaptisée Groupe Islamique Combattant Libyen en 1994.

avec al-Qaïda. Parallèlement, d'autres groupes émergent : al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), qui tire parti de l'instabilité politique et utilise la Libye comme zone de repli, puis, en 2011, les sections d'Ansar al-Charia, issues d'éléments radicaux de plusieurs villes (Derna, Benghazi entre autres).

Au printemps 2014, **800 Libyens partis combattre en Syrie**, de retour dans leur pays, ont constitué **l'embryon de l'EI en Libye**<sup>84</sup>. Les rangs du groupe se sont par la suite enrichis de **recrues étrangères**, essentiellement en provenance du Maghreb, mais également de quelques éléments occidentaux. Cette affluence est encouragée par les appels réguliers des dirigeants de l'EI, dont certains ont eux-mêmes rejoint le pays<sup>85</sup>, comme sans doute Boubaker al-Hakim, l'un des Français les plus influents de l'organisation. **La Libye constitue la seule province de l'EI recevant un tel encadrement et un réel transfert de compétences, médiatiques et techniques**. De surcroît, l'organisation a bénéficié du **ralliement de factions et de groupes locaux** lui prêtant allégeance. Chassé de Derna en juin 2015, **le groupe contrôle actuellement la ville de Syrte** – ainsi qu'environ 250 km de littoral de part et d'autre de la ville. **Plusieurs banques ont été pillées à Syrte** (pour un montant évalué à 4 M\$<sup>86</sup>) **et l'extorsion amorcée** (appliquant dans certains cas des taxes rétroactives<sup>87</sup>), avec l'enregistrement des établissements commerciaux de la ville dans un optique de taxation généralisée.



**Son expansion est néanmoins freinée à plusieurs niveaux. Les forces combattantes sur place, estimées entre 3000 et 5000 individus, sont pour l'instant limitées. De plus, l'EI n'est pas parvenu à s'attirer le soutien des populations qui le perçoivent comme un élément étranger.** Cette société, d'une relative **homogénéité confessionnelle**, n'offre pas l'opportunité, comme en Irak et en Syrie, de jouer des tensions communautaires. Enfin, la **réaction militaire de la**

<sup>84</sup> En 2012, les combattants libyens en Syrie y avaient formé la Brigade al-Battar.

<sup>85</sup> Avant que l'irakien Abou Nabil al-Anbari, alias Abou al-Mughirah al-Qahtani, n'arrive en Libye pour prendre le commandement du groupe, il avait été gouverneur de la province de Salah ad-Din, d'après, A. al-Tamimi, « Eulogy to Abu Nabil al-Anbari : Islamic State leader in Libya », *Aymenn Jawad al-Tamimi's Blog*, 7 janvier 2016.

<sup>86</sup> Département du Trésor américain, mai 2016

<sup>87</sup> Des témoignages font état de plusieurs milliers de dollars parfois exigés rétroactivement – Human Right Watch « We Feel We Are Cursed – Life under ISIS in Syrte, Libya », mai 2016

**communauté internationale** s'organise. Elle mène jusqu'à présent des frappes aériennes ponctuelles<sup>88</sup>, visant avant tout le commandement de l'organisation, ainsi que ses installations militaires, dans le but de la désorganiser et de ralentir sa progression. L'émir de l'EI en Libye a ainsi été neutralisé en novembre 2015 à Derna, tandis qu'un camp d'entraînement à Sabratha a été détruit en février 2016, tuant plusieurs dizaines de djihadistes<sup>89</sup>. Dans ce contexte, l'Italie a récemment autorisé les Etats-Unis à utiliser une base aérienne en Sicile pour lancer des attaques de drones contre le groupe. De plus, des forces spéciales américaines<sup>90</sup> et européennes opèrent dans le pays.

**Même si l'EI en Libye continue d'attirer des combattants d'autres groupes pour des motivations financières, il n'est pas parvenu à dupliquer le modèle économique de la zone syro-irakienne.** Ses sources de financement actuelles sont encore faibles et proviennent essentiellement des **extorsions** et de **transferts de fonds d'Irak et de Syrie**, parvenant en Libye grâce à des passeurs ou au système de l'*hawala*.

Bien que le bassin de Syrte où il est implanté représente près de 80 % des réserves de pétrole du pays<sup>91</sup>, **l'EI ne contrôle pour l'instant ni champ (pétrole et gaz), ni raffinerie**, défendus par des milices aguerries<sup>92</sup>. Les attaques fréquentes<sup>93</sup> contre les champs n'ont pour l'instant que perturbé la production et ajouté à la déstabilisation du pays. Néanmoins, même si l'EI parvenait à contrôler des installations pétrolières, **ses moyens humains, financiers et techniques limités<sup>94</sup> ne lui donneraient probablement pas la capacité d'exploiter ces ressources**, ni de les écouler, en circuits courts ou à l'exportation. Il n'existe en effet pas de marché noir local en Libye, comme c'est le cas en Syrie. L'acheminement vers l'extérieur ne pourrait donc être effectué que par camions citernes, l'EI ne contrôlant ni pipeline, ni terminal pétrolier.

**Les revenus provenant des autres sources, notamment des nombreux trafics existant en Libye<sup>95</sup> (trafic d'êtres humains, trafic d'armes, d'antiquités<sup>96</sup>,...) demeurent également faibles.** L'extorsion, principale source de financement en zone syro-irakienne, n'en est qu'à

<sup>88</sup> M. Ryan et S. Raghavan, « Another Western intervention in Libya looms », *The Washington Post*, 3 avril 2016.

<sup>89</sup> Cette frappe visait notamment Nouredine Chouchane, un cadre tunisien de l'EI suspecté d'être un des cerveaux de l'attaque du musée du Bardo à Tunis, en mars 2015.

<sup>90</sup> Pentagon Press Secretary Peter Cook, « Department of Defense Press Briefing by Pentagon Press Secretary Peter Cook in the Pentagon Briefing Room », *U.S. Department of Defense*, 27 janvier 2016.

<sup>91</sup> A. Izambard, « L'Etat islamique peut-il s'emparer du pétrole en Libye », *Challenges*, 17 février 2016.

<sup>92</sup> Conseil de Sécurité des Nations-Unies, « Rapport sur la menace terroriste que représentent en Libye l'État islamique d'Iraq et du Levant, Ansar al-Charia et tous les autres groupes associés à al-Qaïda, présenté par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions conformément au paragraphe 13 de la résolution 2214 (2015) du Conseil de sécurité », *Organisation des Nations Unies (ONU)*, 19 novembre 2015.

<sup>93</sup> L'EI a ainsi lancé une campagne contre les installations pétrolières début janvier, attaquant notamment le terminal pétrolier de Ras Lanuf, d'après H. Gambhir, « ISIS's Campaign in Libya: January 4 – February 19, 2016 », *Institute for the Study of War*, 19 février 2016.

<sup>94</sup> L'EI cherche à recruter des techniciens et des ingénieurs, preuve du manque de main-d'œuvre qualifiée à sa disposition, d'après A. Masi, « Biggest ISIS Threat to Europe Now Comes From Libya, Not Syria and Iraq », *International Business Times*, 21 février 2016.

<sup>95</sup> La Libye est en effet une des principales routes pour le commerce illicite et les trafics en tout genre à destination de l'Europe.

<sup>96</sup> L'UNESCO a exprimé son inquiétude pour les sites de Ghadames, de Cyrène, de Leptis Magna et de Sabratha.

ses balbutiements, bien qu'un risque de généralisation similaire existe (84% des actifs étant employés par le secteur public<sup>97</sup>). Les enlèvements contre rançon ne sont pas non plus aussi répandus qu'en Irak et en Syrie. **Le risque réside davantage dans le potentiel de revenu en cas d'expansion territoriale** (afflux de combattants ou alliance avec les groupes locaux). Cela permettrait par exemple à l'EI de contrôler les routes migratoires et les zones de commerce illicite vers l'Europe, d'accéder aux riches sites antiques du pays, et de taxer systématiquement la population et les trafiquants.

## VIII. Conclusion : la viabilité du modèle compromise à moyen-long terme

**L'Etat islamique tente, depuis son avènement, d'afficher des éléments tangibles attestant de l'« Etat » qu'il prétend être** : la majeure partie de sa surabondante production médiatique concerne, en effet, la vie civile des populations sous contrôle<sup>98</sup>, l'EI visant par ce biais à prouver sa légitimité et sa viabilité.

**Les composantes étatiques du groupe subissent néanmoins de fortes contraintes à plusieurs niveaux.**

**Sur le plan militaire, les revers de l'année 2015 et du début de l'année 2016 ont occasionné d'importantes pertes<sup>99</sup> et réduit fortement l'emprise territoriale.** La progression militaire de l'EI a en effet été stoppée dès le milieu de l'année 2015, avec la prise de Ramadi et Palmyre comme derniers gains importants. La situation s'est depuis dégradée<sup>100</sup>, malgré quelques percées éphémères<sup>101</sup> obtenues grâce, notamment, aux alliances avec des milices locales. Ces revers, dus à l'intensification de l'action de la coalition et des rebelles, sont corrélés à la récente **pénurie de combattants**. Celle-ci s'explique par le cumul de plusieurs phénomènes : **désertions, réductions des salaires, tarissement de l'afflux de combattants étrangers**, freiné tant par la perte de contrôle de la région de Tall Abyad à la frontière turco-syrienne que par le durcissement de la surveillance frontalière turque, et le redéploiement de combattants en Libye.

Sur le plan humain, outre les désertions, l'Etat islamique fait face à une **fuite des cerveaux et à un exil des populations, sur un large éventail socio-professionnel** (techniciens spécialisés sur les champs gaziers, pétroliers, ou dans les usines de production, agriculteurs, personnel médical, contraint de vendre leur matériel avant de fuir pour éviter leur confiscation

<sup>97</sup> Conseil de Sécurité des Nations-Unies, « Rapport sur la menace terroriste que représentent en Libye... », *op. cit.* Une ponction des salaires identiques à celle qu'a mise en place le groupe en Syrie et en Irak est donc à craindre.

<sup>98</sup> C. Winter, « Documenting the Virtual Caliphate », *Quilliam Foundation*, Octobre 2015

<sup>99</sup> Notamment lors de la prise avortée de Kobané.

<sup>100</sup> Tall Abyad à la frontière turque, Baiji dans le nord de Tikrit, Ramadi, Koubaysa (Anbar), Sinjar (qui constituait un point important sur la route Raqqa-Mossoul), al-Shadadi dans la province d'Hassaké, Palmyre.

<sup>101</sup> *E.g.* la coupure de la route utilisée par le régime syrien pour alimenter Alep.

irréversible<sup>102</sup>). Cela occasionne une **pénurie de main d'œuvre compétente et une réduction de l'offre de services dans des secteurs-clé** (pétrolier, gazier, médical, ...).

La réduction du territoire, la fuite des populations et leur corollaire, la réduction des ressources (à la fois d'origine naturelle et criminelle) constituent un défi considérable tant extérieur qu'intrinsèque au groupe : **à la pression militaire s'ajoute la menace d'implosion.**

Néanmoins, **l'imminence de l'effondrement de l'Etat islamique n'est en rien acquise.** Au début de la campagne internationale contre l'EI, certains attribuaient déjà au groupe une espérance de vie faible et anticipaient un déficit budgétaire rapidement non viable. Il n'en fut rien. En effet, la négligence avec laquelle les populations, notamment rurales, étaient traitées avant le conflit par les gouvernements respectifs les a poussées à accepter la domination de l'EI, leur offrant, récemment encore, services et denrées peu chères, comme le pain ou l'électricité<sup>103</sup>. Habituees à un niveau de vie peu élevé suite aux années de guerre civile, **ces populations sont prêtes à supporter une baisse supplémentaire de leur qualité de vie**, plutôt que de risquer des rebellions qui se solderaient par une répression violente, comme ce fut le cas dans la province de Deir ez-Zor en 2014 (ou encore à Syrte en 2015).

D'autre part, **la défaite militaire de l'Etat islamique n'est pas non plus imminente**, les dissensions et rivalités entre ses adversaires surpassant parfois la faiblesse militaire de l'EI<sup>104</sup>. L'organisation conserve des places fortes urbaines comme Raqqa et Mossoul d'où ils seront difficilement évincés<sup>105</sup>.

Ainsi, la réputation de puissance qui perdure à l'international, avec les récents attentats (Bruxelles, Paris, Egypte...) tranche par rapport à la réalité du terrain, où le groupe se dirige plus vers un mercenariat, orienté vers le conflit armé, que vers un Etat. Mais **l'horizon du point de rupture économique de l'Etat islamique ne se situe, aujourd'hui, que dans le moyen terme.**

---

<sup>102</sup> A. al-Tamimi, « A Caliphate... », *op. cit.*

<sup>103</sup> E. Solomon et S. Jones, *op. cit.*

<sup>104</sup> Alors que l'un des objectifs de la coalition est de déloger l'EI de la zone frontalière avec la Turquie au nord d'Alep, des dissensions fortes existent entre les groupes rebelles syriens locaux soutenus par la Turquie et les Forces démocratiques syriennes menées par les Kurdes.

<sup>105</sup> A. al-Tamimi, « A Caliphate... », *op. cit.*

## Centre d'Analyse du Terrorisme

13-15 rue Taitbout

75009 Paris

France

Tel. : +33 9 70 46 61 00

Email : [contact@cat-int.org](mailto:contact@cat-int.org)

Web : [www.cat-int.org](http://www.cat-int.org)

Twitter : @Cat\_Centre